

MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES
DOCTORALES DANS LE PÉRIMÈTRE DU
COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DE
L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 26/08/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Bénédicte COSTE, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne

Experts : M. Christian AT, Université de Franche-Comté
Mme Mina BOUNOUA, Université Paris-Est
Mme Mathilde GUERVILLE, Agrocampus Ouest
Mme Muriel UMBHAUER, Sorbonne Université

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Joseph JEANFILS

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019
ET D'UNE VISITE DU COLLÈGE EN OCTOBRE 2019
ET DES VISITES DES ED EN NOVEMBRE 2019

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES DOCTORALES DU SITE

Les études doctorales de l'Université de Clermont Auvergne (UCA) relèvent d'un service mutualisé de l'association Université Clermont Auvergne et Associés (UC2A) mis en place en 2017 lors de la fusion des deux universités et regroupant l'IRSTEA, VetAgroSup, l'INRA, le CNRS, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF), l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM), le CHU de Clermont-Ferrand, le Centre Jean Perrin, SIGMA Clermont, École Supérieure de Commerce de Clermont, l'INSERM et l'IRD. Depuis cette date et sous la tutelle de l'Université Clermont Auvergne et sous l'autorité de la Direction de la Recherche et Valorisation, le pôle Études Doctorales & HDR assume la gestion administrative de l'activité du Collège des Études doctorales (CED) et des cinq écoles doctorales (ED) multidisciplinaires (Sciences pour l'Ingénieur (SPI), Sciences économiques juridiques, politiques et de gestion (SEJPG), Lettres, sciences humaines et sociales (LSHS), Sciences fondamentales (SF), Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement (SVSAE)) rattachées à 38 unités de recherche (UR). 1000 doctorants sont accueillis et encadrés par 796 habilités à diriger les recherches, soit un taux moyen de doctorants par HDR de l'ordre de 1,26 (2,7 pour les ED SPI, SEJPG, LSHS et 0,7 pour les ED SF et SVSAE).

L'UCA a obtenu le label européen HSR4R (*HR excellence in research*) relatif à l'accueil et à la formation des chercheurs. Le pôle des études doctorales d'UCA bénéficie de 9 ETP (équivalent temps plein) répartis entre 5 gestionnaires d'ED (un par ED suivant les doctorants depuis leur inscription jusqu'à leur soutenance) constituant ainsi un guichet unique pour ces derniers et un gestionnaire du CED, accompagné d'un responsable de service Espace doctoral et HDR, d'un responsable de formation socio-professionnelle et enquête insertion (recrutement en cours au moment de la visite), l'ensemble étant sous la responsabilité hiérarchique du responsable du pôle ED-HDR lui-même rattaché au niveau hiérarchique à la direction de la recherche et Valorisation et au niveau fonctionnel à la direction du CED.

Le tout récent CED est chargé de la promotion et l'internationalisation du doctorat ainsi que l'offre de formation socio-professionnelle et du suivi des enquêtes d'insertion professionnelle des docteurs. Les ED ont en charge les formations disciplinaires.

Les interactions entre le CED, les ED et la ville de Clermont-Ferrand, la région et ses entreprises sont fortes et se traduisent par un apport financier (contrats doctoraux régionaux, soutien à la valorisation du doctorat comme le prix du jeune chercheur de la ville de Clermont) ou l'internationalisation (Université franco-chinoise). Le CED collabore avec le Rectorat à travers un programme apprécié d'échanges doctorants-lycéens et échanges doctorants-écoles primaires.

Le budget du CED est de 212 000 € par an dont 30 000 € sont apportés par Clermont Métropole.

APPRÉCIATION GLOBALE

Les études doctorales au sein de l'Université Clermont Auvergne se caractérisent par une répartition claire des rôles entre le CED et les 5 ED. Tant le CED que les ED apparaissent bien identifiés au sein de l'UCA et l'organisation choisie, avec notamment le guichet unique apporte une bonne lisibilité aux usagers.

Le CED et, dans une certaine mesure, les ED ont mis en place des partenariats solides et actifs avec les collectivités locales et régionales ainsi qu'avec quelques entreprises bien identifiées. Les ED SF et SPI bénéficient par exemple du Labex et de l'I-site CAP 20-25.

La gouvernance des ED est bien structurée bien que la présence et l'implication des doctorants soient trop faibles.

Le CED a joué un rôle important dans l'harmonisation d'un certain nombre de procédures, il serait utile qu'il poursuive ses efforts notamment dans le cadre des processus de recrutement des doctorants. Il devrait également travailler au développement de l'ouverture à l'international, de manière coordonnée avec les ED, et s'affirmer comme un acteur clé de la stratégie doctorale d'UCA, ce qui impliquerait le renforcement de son budget, de son personnel.

Les études doctorales de l'UCA font l'objet d'un cadrage qui reste flexible devant les spécificités et les pratiques disciplinaires. L'attention apportée à des indicateurs clés (taux d'encadrement, durée des thèses, abandons, taux d'insertion), l'augmentation du budget, et l'évaluation de l'offre des formations transversales et spécifiques permettraient de donner toute sa dimension au doctorat délivré par l'UCA.

- **Points forts**

- Une bonne lisibilité des études doctorales.
- La flexibilité entre le CED et les ED.
- Le Guichet unique, l'animation et la valorisation du doctorat apprécié des usagers.
- La collaboration fructueuse avec le Rectorat et les établissements publics d'enseignement d'Auvergne comme avec des entreprises ciblées.
- La mise en place prometteuse de l'Université franco-chinoise.

- **Points faibles**

- La mise en place de l'Université cible s'effectue en l'absence d'indicateurs de pilotage stabilisés.
- La représentation et l'implication des doctorants au niveau du CED et des ED sont insuffisantes.
- Les formations transversales, le suivi des docteurs et leur insertion dans le monde professionnel ne font pas suffisamment l'objet de réflexion concertée.
- Le manque de moyens humains et financiers, leur valorisation, et l'absence d'un outil de gestion commun des ED.

RECOMMANDATIONS POUR LE/LES ÉTABLISSEMENT(S) :

La création de l'établissement cible doit s'accompagner d'une appropriation de cette démarche par tous les acteurs du doctorat, doctorants compris. Il convient donc d'accompagner tant le CED que les ED qui ont fait la preuve de leur capacité d'adaptation ces dernières années, entre autres par des moyens humains et financiers à la hauteur des objectifs fixés, mais également par une mise en place d'indicateurs, non seulement de performance, mais également de la qualité des actions mises en œuvre dans le cadre de la formation des docteurs et de la valorisation du doctorant, ce qui permettrait à chacun des acteurs d'être réactif.

ANALYSE DÉTAILLÉE

FONCTIONNEMENT ET ADOSESSEMENT SCIENTIFIQUE DES ED ET DU COLLÈGE

- **Gouvernance**

Les études doctorales à l'UCA sont réparties entre 2 entités, le CED et les ED. Le pôle des études doctorales, qui regroupe les 5 ED et l'Espace Doctoral et HDR est sous la responsabilité hiérarchique de la Direction de la Recherche et de la Valorisation d'UCA.

Le CED a proposé une trame de règlement intérieur aux ED avec une latitude d'adaptation par chacune en fonction de sa spécificité disciplinaire, a élaboré la charte du doctorat, la convention de formation, un modèle de convention de cotutelle, et le portfolio de compétences. A l'exception de l'ED SPI, la composition des Conseils d'ED est conforme à l'arrêté de 2016. Toutefois, il existe un problème de représentation des doctorants, tant au sein des ED qu'au sein du CED, faute d'élections organisées par l'UCA, lequel a été pris en

compte même si le mode actuel centralisé d'élection peut être amélioré. Si les réunions de certains Conseils sont peu fréquentes (2 fois par an pour ED SVSAE et SPI), la gouvernance des ED apparaît bien structurée (Bureau, direction) mais les relations entre les ED, le CED et le Pôle Études doctorales et HDR mériteraient à être clarifiées.

Le CED verra sa composition modifiée à partir de janvier 2021. Le Conseil fonctionnera avec un nouveau règlement intérieur et un Conseil élargi comportant des membres de droit (le Président de l'UCA ou son représentant ; le représentant des établissements membres de l'association UC2A, désigné par le Conseil des établissements associés ; les directeurs de chacune des écoles doctorales, ou leur représentant ; le directeur du CED (jusqu'alors directeur d'une des ED), s'il n'appartient pas à la catégorie précédente), des membres élus (2 représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs, dont un professeur des universités (PU) ou équivalent et un maître de conférences habilité à diriger les recherches (MCF HDR) ou équivalent ; deux représentants des doctorants) ; des membres invités (un représentant de la Ville de Clermont-Ferrand ; de Clermont Auvergne Métropole ; le Directeur de la Recherche et de la Valorisation de l'UCA, ou son représentant ; le Chef du Pôle Études doctorales et HDR, ou son représentant ; le Gestionnaire du CED). Il conviendra alors de clarifier la position et les attributions du CED au regard d'UC2A et du pôle des études doctorales.

- **Moyens matériels, humains et financiers**

Les études doctorales à l'UCA se caractérisent par le choix d'un guichet unique d'accueil des doctorants apportant une lisibilité reconnue et une praticité appréciée par tous les usagers. En effet, le gestionnaire de chaque ED suit les doctorants depuis leur inscription jusqu'à leur soutenance. Le pôle des études doctorales bénéficie de 9 ETP répartis entre gestionnaires d'ED et gestionnaire CED, accompagné d'un responsable de service, d'un responsable ED et HDR et d'un responsable de formation professionnelle (recrutement en cours).

Le pôle des écoles doctorales et des HDR regroupe ainsi l'ensemble du personnel administratif chargé de la formation doctorale sur un même lieu. Deux des gestionnaires d'ED ont également un bureau à la Maison des Sciences de l'Homme qui permet une meilleure proximité avec les doctorants des domaines LSHS et qui semble apprécié par les personnels et les usagers. Toutefois, l'organisation administrative reste parfois floue en raison de la multiplicité des missions demandées aux gestionnaires des ED couplée à l'absence d'outils efficaces adaptés à la gestion administrative complexe de la formation doctorale.

Le CED répartit la majeure partie de ses 212 000 € de budget annuel entre les ED, chacune disposant alors d'un budget de 18 000 euros quel que soit son nombre de doctorants. Une répartition par nombre d'inscrits (les effectifs des ED varient de 87 à plus de 200 doctorants) serait plus équitable. Certaines ED bénéficient d'un budget particulier pour les soutenances, qu'elles doivent pour moitié reverser aux laboratoires. Une partie du budget concerne les événements tels que la cérémonie des écharpes pris en charge par le CED. Cette organisation est peu lisible et le CED pourrait être le moteur d'une harmonisation à ce niveau.

- **Moyens de communication**

Les vecteurs de communication utilisés sont essentiellement le courriel et les sites web dont la version en anglais est programmée dans un avenir proche. Le CED a travaillé sur une structuration commune proposée aux ED dans le respect d'une même charte graphique.

A ceci s'ajoutent la réunion annuelle d'information organisée par le CED et les ED qui concourt à la connaissance des attributions de chacun des partenaires. Toutefois, la communication bénéficierait d'un outil commun en la matière.

- **Recrutement des doctorants**

La clé de répartition des contrats doctoraux ministériels relève de l'UCA et le CED a pour mission d'énoncer des principes, en cohérence avec le cadre de la labellisation HRS4R. Malgré ceci, il existe une certaine hétérogénéité dans les processus de recrutements entre ED mais aussi au sein d'une même ED. Plusieurs ED (SEJPG, EDSF, SVSAE) demandent par exemple aux unités de recherche de prioriser les projets de recherche doctoraux qu'elles souhaitent proposer.

Les contrats doctoraux ministériels sont attribués après audition des candidats par un jury. Les ED appliquent des conditions de transparence et d'équité à l'exception de l'ED SEJPG qui devrait revoir ses modalités d'attribution. Pour les autres financements, les procédures varient entre une audition quasi systématique (EDSF) à une simple validation par le directeur d'ED (ED SPI et LSHS), politique tout à fait améliorable.

Les études doctorales à l'UCA bénéficieraient d'une réflexion et d'une harmonisation des procédures de recrutement pour favoriser la qualité des candidats.

- **Financement des thèses**

Le financement des thèses ne fait pas l'objet d'une réflexion globale et de directives claires par le pôle des études doctorales ou par le CED, ce qui a pour conséquence que les critères de financement utilisés varient en fonction de l'ED mais sont globalement conformes aux pratiques actuelles observées dans les différentes disciplines, à savoir : financement spécifique à la formation doctorale obligatoire en Sciences et techniques avec un seuil de financement variant de 1000 à 1100 € pour les ED 178, 70 et 65 ; financement spécifique non obligatoire en LSHS. Le cas des ED 70 et 178 accueillant des doctorants non financés en 4^e année mérite une réflexion de la part de l'établissement.

- **Accueil des doctorants**

Les études doctorales à l'UCA bénéficient d'un guichet unique apprécié des usagers, le gestionnaire de chaque ED accompagnant le doctorant de l'inscription à la soutenance. Le pôle des études doctorales a par ailleurs élaboré un guide du doctorat en collaboration avec l'association des doctorants (Doct' Auvergne), les doctorants étrangers étant mis en relation avec le service Euraxess.

Les doctorants sont accueillis lors d'une journée annuelle des doctorants organisée par le CED et couplée à la présentation individuelle des ED, ce qui offre une bonne lisibilité de la répartition des rôles du CED et des ED.

- **Valorisation du doctorat**

Le doctorat est principalement valorisé par le biais du CED, en coordination avec les ED. Outre MT 180 (*Ma thèse en 180 secondes*), le Prix de la ville de Clermont, le Prix du jeune chercheur, la Cérémonie des écharpes doctorales, sont des manifestations soutenues par des partenariats solides. Le CED organise des actions visant à favoriser la poursuite de carrière comme le forum doctorants-PME. Ces actions visibles et appréciées doivent être encouragées.

- **Ouverture nationale et internationale**

L'UCA accueille un nombre important de doctorants étrangers, inégalement réparti entre ED. Il en va de même pour les doctorants issus de masters délivrés en France démontrant toutefois une bonne attractivité au niveau national. Les rôles du CED et des ED en matière d'ouverture nationale et internationale sont clairs : le CED traite les 110 accords bilatéraux et les 90 programmes Erasmus proposés aux doctorants en partenariat avec 50 pays, gère la répartition du budget alloué par la ville de Clermont-Ferrand pour certaines mobilités internationales et répartit les 22000 € annuels d'UCA pour les thèses en cotutelle et les aides à la mobilité internationale. Les ED SF et SEJPG financent la mobilité des doctorants pour participer à un congrès international sur leur budget propre, les autres indiquent ne pas avoir un budget suffisant.

Si le CED a élaboré des modèles d'accords de cotutelle, le taux de cotutelle des ED se situe autour de 10 % (à l'exception de l'ED LSHS où il est plus faible). Le CED n'affiche pas de politique de partenariat ciblé mais envisage de participer à des salons internationaux de recrutement.

Son partenariat avec le collège doctoral de l'Université de Lyon visant à renforcer l'attractivité nationale et surtout internationale mériterait toutefois de faire l'objet d'une réflexion sur les résultats attendus.

Au sein des ED, l'ouverture nationale et internationale est variable : de 17 % de nationalité étrangère pour l'ED LSHS à 64 % pour l'ED SEJPG (grâce à une UR de rayonnement international). Les ED SEJPG et LSHS sont impliquées dans l'organisation de l'université franco-chinoise avec le soutien de la Région.

ENCADREMENT ET FORMATION DES DOCTORANTS

• Encadrement des doctorants

Le règlement intérieur, harmonisé au sein du CED, fixe le taux d'encadrement maximum et les règles de co-encadrement tout en prenant en compte les spécificités de chaque ED, par exemple la différence des pratiques en matière de nomination de tuteur dans les ED de sciences et techniques.

Les taux d'encadrement sont relativement homogènes pour les ED SPI, SEJPG et LSHS (autour de 2,5 doctorants/encadrant) ; ce taux est très faible pour l'ED SVSAE (0,8), ce qui est propre à la discipline ; en revanche le faible taux de l'ED SF (environ 0,7) est problématique. Les ED SEJPG, LSHS admettent des cas de dépassement du nombre maximum de doctorants, bien que la situation soit en passe d'être résorbée. La durée des thèses, en baisse dans toutes les ED, fait l'objet d'une politique volontariste au sein des ED.

Le CED propose depuis 2019 une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique aux primo-inscrits, qui semble insuffisante pour couvrir les besoins. La formation à l'encadrement des docteurs s'inscrit dans la politique de promotion de l'HDR mais reste à l'heure actuelle balbutiante. La formation à l'éthique de la recherche et de la responsabilité professionnelle sera rendue obligatoire pour la campagne de candidature à l'HDR dès janvier 2020.

Chaque ED apporte une attention soutenue aux abandons sans toutefois que les ED ou le CED ne conduisent d'enquête systématique sur les raisons des abandons ou ne s'intéressent à la qualité de l'encadrement dans le recrutement des doctorants.

Les études doctorales sont donc suivies par le CED et par les ED avec des marges de liberté et des pratiques intra-ED variables, sur fond d'engagement important du personnel administratif, acteur clé du suivi administratif des inscrits.

• Suivi des doctorants

Les modalités de suivi des doctorants sont satisfaisantes : en peu de temps et dans un contexte de réorganisation majeure, le CSI (comité de suivi individuel) a été mis en place, doublé de la Charte des thèses élaborée par le CED, du PIF (plan individuel de formation) et du portfolio, lesquels font l'objet d'appropriation variable mais réelle de la part des ED. Il existe une procédure commune pour les inscriptions dérogatoires en 4^e année qui est diversement appropriée par les ED.

Les ED et le CED organisent de manière complémentaire une réunion de rentrée. Le CED a élaboré une procédure de gestion de conflits très documentée et accessible, laquelle également relayée au sein des ED. Toutefois, l'existence rapportée de conflits d'intérêts dans la composition du CSI (les ED n'exigent pas toutes au moins un membre extérieur au sein des CSI, ce qui serait une piste d'amélioration), ou la mention de conflits d'intérêts en matière de recrutement doctoral laissent à penser que sur ce point, les études doctorales sont encore en phase d'élaboration de procédures plus intégrées.

• Formation des doctorants

La formation doctorale apparaît clairement répartie au sein des études doctorales d'UCA avec les formations transversales assurées par le CED et les formations disciplinaires relevant des ED et s'appuyant notamment sur leurs 38 UR. Cette répartition laisse aux ED une marge de liberté appréciable. La répartition du budget total des ED et sa relative minceur ne permettent guère de soutenir la mobilité de tous les doctorants.

L'offre de formation transversale, orientée vers le monde socio-professionnel, proposée par le CED est conséquente et complémentaire avec les offres des ED. L'offre de formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique insuffisante en nombre et l'adéquation des formations transversales aux projets professionnels des inscrits dans les ED LSHS et SEJPG, ainsi que leur publicité tardive sont deux bémols de l'action du CED auxquels se rajoute l'absence d'évaluation systématique des formations qui serait utile pour juger de leur qualité et de leur pertinence.

Les formations disciplinaires, certes peu évaluées, suscitent l'adhésion des inscrits, y compris dans le cas de formations payantes (ED SVSAE).

En fin de thèse, tous les doctorants doivent faire le bilan des formations suivies dans leur portfolio pour se voir accorder l'autorisation de soutenir. Certaines ED imposent une publication ou la participation à une manifestation scientifique, lesquelles pourraient être étendues pour renforcer la formation doctorale d'UCA.

La formation doctorale de l'UCA apparaît variée et tournée vers les doctorants. L'évaluation systématique des formations permettrait toutefois une perspective plus précise des besoins et ferait évoluer l'offre de formation, dont les formations en anglais, ce qui renforcerait sa visibilité.

- **Animation**

Les études doctorales se caractérisent par une répartition claire entre animations transversales et animations spécifiques dès la journée annuelle d'accueil des doctorants. Les animations proposées par le CED sont les *Doctoriales*, MT 180, Le forum doctorants-petites et moyennes entreprises, la cérémonie de remise des écharpes.

Des animations plus spécifiques sont également proposées par les ED, dès la réunion de rentrée et via des journées d'études ou des participations aux séminaires des UR. Les partenariats avec les collectivités territoriales ouvrent la formation doctorale d'UCA sur la société civile, également à travers ses projets de médiation scientifique et culturelle, sans pour autant négliger la formation académique. Ainsi co-construite, l'animation est appréciée.

- **Suivi des compétences**

Cadré et harmonisé par le CED, le portfolio du doctorant proposé pour chaque ED est déjà adapté à chaque discipline. Son appropriation et sa mise en œuvre par les ED sont en cours d'effectuation et donc variables, sans qu'il soit possible, à ce stade, de tirer des conclusions sur son efficacité et les pistes possibles d'amélioration.

- **Soutenance et durée des thèses**

Elaborée par le CED, la procédure de soutenance est claire et commune aux ED et permet une prise en compte des spécificités de chaque discipline (publication, participation à une manifestation scientifique avant soutenance).

La durée moyenne des thèses est très variable d'une ED à une autre même si une durée de 3 ans reste un objectif pour la majorité. La durée moyenne est plus élevée que la moyenne nationale pour l'ED SPI, bien qu'en diminution. Les ED LSHS et SJPEG affichent des durées moyennes très élevées (plus de 5 ans) couplées à de forts taux d'abandon lesquels suscitent l'interrogation, bien qu'ils correspondent aux moyennes nationales observées dans leurs disciplines.

En dépit de cette hétérogénéité et du manque d'indicateurs stabilisés au niveau du CED, la synergie entre le CED et les ED montre que chacun des partenaires est attaché à permettre à chaque thèse d'arriver à soutenance dans un délai raisonnable selon la discipline.

SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES DOCTEURS

- **Préparation à la poursuite de carrière**

Le label HSR4R impliquant des modules d'information et de formation sur les carrières de chercheurs est un levier de la préparation à la poursuite de carrière.

Cette dernière est principalement assurée par le CED à travers :

- des forums locaux (forums de l'emploi, forums PME-PMI) passés et à venir (avec l'ajout d'une dimension internationale), seul ou en partenariat avec les collectivités locales et régionales, et la dynamique association *Doct'Auvergne*,
- des actions de médiation scientifique (MT180),
- le portfolio des doctorants,
- le catalogue de formations transversales.

Toutefois, l'appropriation du catalogue demeure parfois difficile pour les doctorants (horaire des formations et diffusion de l'information ; inadéquation ou insuffisance des formations en anglais).

• Dispositifs de suivi

S'il n'est pas clair qui, du Pôle recherche et HDR ou du CED est en charge de l'enquête sur l'insertion professionnelle des doctorants et de sa publication depuis 2017, le CED rencontre des difficultés pour obtenir un taux de réponse satisfaisant. Pour leur part, entre autres par manque de personnel, les ED adoptent une pratique variable d'exploitation des données, ou reprennent l'enquête du CED afin d'augmenter le taux de réponses sans pour autant exploiter les réponses.

Toutefois, la création bienvenue d'un annuaire des *alumni* devrait se doubler de la mise en place d'indicateurs harmonisés et plus nombreux, et une discussion d'abord au niveau du CED puis au sein des Conseils d'ED sur l'exploitation des données recueillies devrait améliorer le suivi des doctorants.

• Résultats d'insertion

Les résultats très partiels de l'enquête sur l'insertion montrent un taux d'insertion relativement bon quoique fluctuant entre années et entre ED. Il n'est pas possible à ce stade de les utiliser pour fonder une stratégie des études doctorales à l'UCA.

AUTOÉVALUATION

Les auto-évaluations ont principalement consisté en analyse, par les directeurs d'ED et par le CED, des risques et des opportunités, chacun ayant exploité à des degrés divers les indicateurs dont il disposait, sans que l'établissement et les doctorants n'apparaissent parties prenantes. Ces manques ainsi que les changements récents (fusion, création de l'établissement cible) expliquent la faiblesse relative de l'auto-évaluation. Le projet d'auto-évaluation future devrait clarifier l'intervention des parties et déterminer un cadre qui donnera plus de lisibilité à la stratégie des études doctorales de l'UCA.

PROJET

Dans un contexte de changement de direction et de composition du CED, les études doctorales doivent trouver leur place à l'intérieur du nouvel établissement cible. L'Université cible (UCA-cible) sera ainsi organisée en 5 instituts, chacun comprenant une école doctorale.

Les études doctorales continueront de se caractériser par une forte implantation locale, un soutien régional, et des partenariats solides avec le tissu industriel auvergnat, comme avec le Rectorat et les établissements d'enseignements primaire et secondaire, ce qui n'exclut pas une ouverture nationale et internationale.

Dans ce contexte les études doctorales resteront articulées entre le CED et les ED, le premier souhaitant asseoir son positionnement comme service mutualisé au sein de l'UCA-Cible et interlocuteur privilégié pour toutes les questions relevant du doctorat. Le CED continuera de définir la formation transversale, d'œuvrer à l'insertion professionnelle, et au renforcement de l'internationalisation, laissant aux 5 ED la gestion des formations spécifiques.

Dans ce contexte, la collaboration du CED avec le collège doctoral de l'Université de Lyon (organisation de modules, de forum-emplois, des *Doctoriales*, projet Pack Ambition International) apporte une plus-value moins importante qu'il n'y paraît au regard de la formation des doctorants, de l'insertion professionnelle des docteurs et de la valorisation du doctorat.

Pour leur part, les ED ne demandent pas de modification de leur périmètre, présentent des projets réalistes et réalisables et poursuivent des projets d'internationalisation. Chacune s'efforce de donner corps au décret de 2016 dans les possibilités budgétaires qui sont les siennes et selon ses spécificités disciplinaires.

La question budgétaire mériterait une réflexion globale qui ne sera pas dissociable d'outils de gestion et d'indicateurs de pilotage stabilisés afin d'asseoir le positionnement des études doctorales dans l'établissement.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Secrétariat de la Présidence
49 Boulevard François Mitterrand,
CS60032
63000 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 17 72 66
www.uca.fr
N/Réf. : n°31-2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

A

HCERES
Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département des formations

Objet : Observation de portée générale sur le rapport d'évaluation DEF-PED210021041 – Mise en œuvre des études doctorales dans le périmètre du Collège des écoles doctorales de l'université Clermont Auvergne- 0632035V

Monsieur le Directeur,

Nous tenons tout d'abord à remercier le comité d'évaluation et l'Hcéres pour le travail réalisé sur l'évaluation des études doctorales de l'université Clermont Auvergne. D'une manière générale, les conclusions de l'évaluation sont en phase avec les points faibles et points forts retenus lors de l'autoévaluation. Nous voudrions revenir sur quelques points du rapport listés ci-dessous.

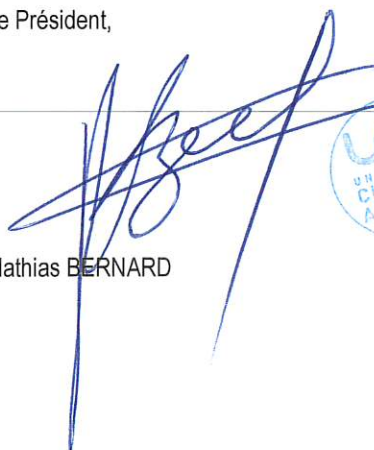
- Le manque d'implication des doctorants au niveau du collège et des conseils des écoles doctorales est conjecturel et s'explique en grande partie par le retard pris dans l'organisation des élections au sein des conseils des écoles doctorales et du collège doctoral.
- La formation à l'éthique est relativement récente au niveau du collège. Après une expérience de deux années sur une formation à l'éthique effectuée par des intervenants extérieurs, nous avons opté pour une formation développée au sein de l'établissement et des ajustements sont en cours pour améliorer la fréquence et le contenu de cette formation.
- Le taux moyen d'encadrement de l'école doctorale des sciences fondamentales (chimie, mathématiques, physique, sciences de la terre et de l'univers) de 0.7 varie de 0.9 à 0.5 selon la discipline. Il résulte d'un encadrement et d'un suivi de thèse de qualité, une durée de thèse de 38 mois, un faible taux d'abandon, un financement pour chaque thèse et d'un taux maximal d'encadrement fixé par l'école.
- Les écoles doctorales accordent une attention particulière aux abandons en analysant les causes (encadrement, difficultés scientifiques, relations humaines) ayant conduit à cet arrêt de la thèse. Les analyses restent au niveau de chaque école doctorale et peuvent être utilisées en cas d'admission de nouveaux doctorants pour la direction de thèse en question.

- Le partenariat que développe le collège des écoles doctorales avec celui de Lyon n'est pas basé exclusivement sur l'attractivité internationale mais permet également le partage de bonnes pratiques sur des événements phares pour les doctorants (forum doctorants-entreprises, Les Doctoriales, etc.).
- L'évolution du budget du collège et des écoles doctorales est prévue dans le cadre du nouveau contrat d'établissement en lien avec la dotation des unités de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Clermont-Ferrand, le 16 juin 2020

Le Président,



Mathias BERNARD